



Féchy, le 31 octobre 2023

MUNICIPALITÉ
DE
1173 FÉCHY

Séance du Conseil Général du 12 décembre 2023

Préavis n° 5/2023 – Budget 2024

Au Conseil Général de Féchy,

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité vous présente le budget pour l'année 2024 établi sur la base de l'évaluation des rentrées fiscales et des montants annoncés de nos participations à la cohésion sociale, la péréquation intercommunale et la réforme policière.

Le budget 2024 se présente comme suit :

❖ aux dépenses	CHF 8'618'707.—
❖ aux recettes	CHF 8'214'242.—

soit un excédent de charges de

CHF 404'465.—
=====

Ce budget était à votre disposition sur le site internet communal ou au greffe municipal.

Il appelle les commentaires suivants :

1. ADMINISTRATION GENERALE

Personnel communal

Bien que le règlement du personnel ne soit pas encore adopté, la Municipalité a décidé d'appliquer les augmentations conformément à l'échelle de salaires élaborée. Outre le personnel administratif, le personnel de voirie et le personnel d'entretien des bâtiments bénéficieront des augmentations annuelles.

Notre boursière Mme Favre prendra sa retraite fin 2024. Il a été prévu que son/sa remplaçant/e puisse travailler quelques mois avec elle. En outre, le poste de collaborateur/trice administratif/ive a été augmenté de 10% pour un taux d'occupation de 60%.

Informatique

Le budget 2024 a été aligné avec les coûts réels dépensés en 2022 et tenant compte également du remplacement d'ordinateurs portables.

2. FINANCES

Selon les recommandations cantonales, les rentrées fiscales 2024 ont été calculées avec la plus grande prudence.

Comme chaque année, il est difficile de prévoir quels seront les droits de mutation encaissés. Le chiffre annoncé est basé sur les constructions en cours dont certaines sont destinées à la vente.

La Municipalité propose de prélever un montant de CHF 400'000.— du compte 230.4809.00 « prélèvement sur fonds d'investissements futurs » pour diminuer la charge de l'agrandissement du Collège liée aux intérêts de l'emprunt compte tenu qu'il n'y aura pas de locations encaissées en 2024.

3. DOMAINES ET BATIMENTS

Forêts

En raison de la sécheresse, de nombreux arbres de nos forêts sont attaqués par le bostryche. La meilleure solution pour tenter de combattre ces attaques est d'abattre les arbres malades qui ne peuvent être valorisés qu'en bois de chauffage. Le poste salaire des bûcherons et débardage a donc été augmenté en prévision des abattages supplémentaires à réaliser.

Bâtiments

Le budget des bâtiments tient compte des augmentations prévues des coûts de l'énergie.

Ancien Collège

Suite à des infiltrations d'eau dans l'appartement du rez-de-chaussée côté Lausanne, ce logement doit être remis en état, les peintures réfectionnées.

Refuge

Le compte frais divers a été augmenté en prévision de la fête des 10 ans du refuge, programmée le 31 août 2024. Les locations sont en hausses, on remarque une augmentation des réservations sur des jours de semaine.

4. TRAVAUX

Routes

Il est prévu en 2024, la réfection du chemin des Cassivettes ainsi que le marquage visant à réduire la vitesse des automobilistes à Féchy-Dessus.

Déchets

La mise à niveau des conteneurs Molok est prévue sur plusieurs années ; Deux conteneurs seront ainsi équipés en 2024 de système antitriche.

Réseaux EC-EU

Il est prévu de remplacer la canalisation d'eau claire de l'axe ouest au chemin des Cassivettes, et de remplacer une partie des canalisations d'eau usées, partie qui n'a pas été chemisée lors des travaux de réfections précédents.

7. PREVOYANCE SOCIALE

Participation à la cohésion sociale

Les montants annoncés par le Canton pour la participation 2024 sont stables, voire même en légère diminution.

Participation AJEMA

L'UAPE étant exploitée à sa pleine capacité, le montant à charge de la commune est quelque peu augmenté.

Le Conseil Général de Féchy

- vu le préavis municipal n° 5/2023 ;
- entendu le rapport de la COGEFIN chargée de son étude ;
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;

décide

d'adopter le budget pour l'année 2024 qui prévoit un excédent de charges de CHF 404'465.—.

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic la Secrétaire
 
 Andreas Meyer Katyla Labhard



Adopté en séance de Municipalité le 31 octobre 2023.